

Réunion du 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 85

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (suppléant de M. Gilles LÉVÊQUE), Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Corinne LAMARQUE (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Monique LARRADET, Patrick WARRYN (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Marlène LE DIEU DE VILLE, Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SÉANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 5 : ORTHEZ : VENTE D'UN TERRAIN DE LA FRICHE SAÏCA (EX-PAPETERIE DES GAVES) AU CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Dans une délibération en date du 10 décembre 2018, le conseil communautaire autorisait son Président à signer l'acte de vente d'une emprise sur le site de l'ancienne papeterie des Gaves à Orthez au centre hospitalier des Pyrénées (CHP) au prix de 56 €/m² TTC.

Ainsi les trois structures suivantes : le centre médical psychologique, le centre d'accueil à temps partiel et l'hôpital de jour (adultes et enfants) seront regroupés sur un seul site.

En effet, confronté à un éclatement géographique de son offre de soins sur le territoire d'Orthez, le centre hospitalier des Pyrénées souhaite regrouper sur un seul et même site à proximité du centre hospitalier d'Orthez, l'ensemble de ses activités de consultations et d'hôpitaux de jour en psychiatrie adultes et pédopsychiatrie qui s'exercent dans des locaux devenus aujourd'hui vétustes et inadaptés à une prise en charge optimale de ses patients.

Le regroupement de ces 3 structures sur une nouvelle infrastructure unique permettrait d'apporter une réponse globale en termes de santé publique sachant que ce projet fait partie des priorités du projet d'établissement.

Le permis d'aménager cette zone a été obtenu le 29 juin 2021. Il définit plusieurs lots commercialisables dont le lot 7 d'une superficie de 6 039 m² réservé au CHP.

Afin d'optimiser son projet, le directeur du centre hospitalier des Pyrénées souhaite acquérir le petit parking existant (environ 580 m²) contigu au lot 7. Ce parking pourrait parfaitement s'intégrer au projet du CHP.

Dans le projet d'aménagement de la zone, les besoins en stationnement de l'antenne orthézienne de la CLO étant couverts et les futurs lotis devant gérer leurs stationnements sur leurs lots, il vous est proposé d'accéder à la demande du CHP.

Le prix de vente serait de 56 € /m² TTC.

Cette transaction est conforme à l'avis des domaines émis dans un courrier en date du 25 octobre 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente d'une emprise d'environ 580 m² prélevée sur la parcelle cadastrée, à Orthez, AL 60, au centre hospitalier des Pyrénées,
- **de fixer** le prix de vente à 56 €/m² TTC,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Mme

Patrice LAURENT

